

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-57

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers : En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

PRÉFECTURE DU RHÔNE
14 DEC. 2023
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

Absents : M. Thomas TEILLON, Mme Anne-Françoise GIBERT, Mme Annette COURTEIX

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2023-57) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Madame la Maire informe qu'elle a reçu le 27 novembre 2023 la démission de Monsieur VANHEDE.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu dans l'ordre de la liste déposée à la Préfecture, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. La parité n'est pas exigée.

Par courrier en date du 28 novembre 2023, la Maire a informé Monsieur Philippe POLOME qu'il arrivait immédiatement dans l'ordre de la liste déposée à la Préfecture et que le poste vacant de conseiller municipal lui revenait à ce titre.

Monsieur Philippe POLOME a accepté ce poste et sera donc appelé à remplacer Monsieur Vincent VANHEDE au sein du Conseil Municipal.

Délibération

VU l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, portant sur les démissions des membres du conseil municipal ;

VU le code électoral en son article L 270, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide:

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Philippe POLOME en qualité de conseiller municipal ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal.

VOTES :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

